



# FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL

## LIGUE DU GRAND CASABLANCA



C,R,S,R,&,Q

PV N°21

Séance du 01/03/2018 Présidée par Mr Said BEN HSSIOUA  
en présence de Mrs ABADI Med - Salah Ould LARBIA - Tarik SAHIM  
Allal MOUBACHIR - Abdellatif NDIAYE

### Ordre du jour :

- Homologation des rencontres.
- Surclassement.
- Divers.

## « EXCELLENCE »

La 18<sup>ème</sup> journée Excellence 11/02/2018

FCC	01	//	TAC	01	Homologuée
USSM	00		CLAM	01	Homologuée
NAH	01		MCAM	04	Homologuée
ASWZ			UMS		Reporté
AUSB			AJS		En instance

- L'équipe WAHDA est exempte.

### TLM // CSNOS

- Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe CSNOS portant sur la qualification des joueurs du club TLM ayant participé à cette rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il ressort que tous les joueurs qui ont participé au match sont régulièrement qualifiés.
- De ce fait la commission décide d'homologuer le match suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir TLM 01 = CSNOS 01.

## « Pré-Honneur »

La 14<sup>ème</sup> journée du 11/02/2018 / Groupe A

CCHS	02	//	CCB	01	Homologuée
USO	03		CCBS	01	Homologuée
NRABJ	01		ACTM	00	Homologuée
CNS	01		ACOS	00	Homologuée
CCSA	02		ASON	01	Homologuée
CCDB	00		CCIS	03	Homologuée

L'équipe ACDT : Exempt.

### La 14<sup>ème</sup> journée du 07/01/2018 / Groupe B

AULRN	02	//	ACAS	01	Homologuée
AASOA	00		HACM	00	Homologuée
AADS	02		CJZ	01	Homologuée
ADQA			CYSO		Reporté

L'équipe AKSD : Exempt.

### HAF // CMC

- Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe CMC portant sur la qualification des joueurs du club HAF ayant participé à cette rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il ressort que tous les joueurs qui ont participé au match sont régulièrement qualifiés.
- De ce fait la commission décide d'homologuer le match suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir CMC 01 = HAF 02.

### La 14<sup>ème</sup> journée du 07/01/2018 / Groupe C

ASSC	01	//	ACDG	03	Homologuée
CNBBM	02		AADB	02	Homologuée
USCH	00		CJAB	00	Homologuée
FSA			AASDL		Reporté
AUOS			AAMS		Reporté

- CMSM et AJAM : Exempt.

Les réserves du club USCH non confirmées à ce jour.

### La 14<sup>ème</sup> journée du 11/02/2018 / Groupe D

AWNS	01	//	AIMS	00	Homologuée
AJAS	03		CSR	00	Homologuée
CIHM	02		CNRC	01	Homologuée
APN	02		AFCB	00	Homologuée
CIF			AMR		Reporté
ARSM			KODS		Reporté

- L'équipe CCIFA : Exempt.

### La 12<sup>ème</sup> journée du 11/02/2018 / Groupe E

AJSMR	00	//	FCEA	01	Homologuée
AJSA	04		ASAOH	02	Homologuée
AFDS	04		CFBF	00	Homologuée
ASSAH			AVNS		Reporté
RCO			IHM		Reporté

- Les équipes CSMBC - HAC : Exempts.

## La 14<sup>ème</sup> journée du 21/01/2018 / Groupe E

### ASSAH // FCEA

- Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe ASSAH portant sur la qualification des joueurs du club FCEA ayant participé à cette rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il ressort que le joueur Larbi SALHI CIN : BH499744 n'est pas qualifiés à y participer.
- De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club FCEA enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe ASSAH enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

## La 14<sup>ème</sup> journée du 11/02/2018 / Groupe F

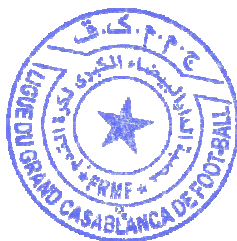
CRF	04	//	COSA	00	Homologuée
ALDSS	01		AAOSS	01	Homologuée
AWSOS	03		ADF	04	Homologuée
CEA	02		AIM2	03	Homologuée
CAJS			SCCRN		Reporté
CUB			AETB		Reporté

### Sur classement des joueuses FF

Date	Bordereaux	Nom joueur	Club	Catégorie	Pièces jointes
23/01/2018	017266	IBTISAM EL HABRY	CSDB FF	Cadette	2CM + autorisation P
23/01/2018	017266	IBTISAM ZOIHAYR	CSDB FF	Cadette	2CM + autorisation P
23/01/2018	017266	KENZA CHAKIR	CSDB FF	Cadette	2CM + autorisation P
30/10/2017	012944	FATIMA EZZAHRA AKIF	AEAS L 252139	Cadette	2CM + demande + licence
30/10/2017	007929	SOUKAINA WAHBI	AEAS L 252183	Cadette	2CM + demande + licence
21/01/2018	009678	MANAL GUESSOUME	AEAS L 259908	Cadette	2CM + demande + licence
14/10/2017	003835	RACHIDA NAJAM	AEAS L 256622	Cadette	2CM + demande + licence
12/10/2017	Mutation 222018	FATIMA EZZAHRA TADILI	AEAS L 25990	Cadette	2CM + demande + licence

La séance est levée à 17H00.

**Le Secrétaire de CRSR&Q**  
Mr ABADI



**Le Président**  
Mr Said BEN HSSIOUA